

N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TRCB13248099	Éditée le 29 décembre 2025	SARL SARL ALEXANDRE RODRIGUES

CBT MAIGNOL ET ROUGIER (EIRL)
4 RUE AMABLE FAUCON
63200 RIOM
Tel : 04 63 46 00 31
riom@thelem-assurances.fr

SARL SARL ALEXANDRE RODRIGUES
6 RTE D OPME
JUSSAT
63450 CHANONAT

Désignation Apporteur : RIOM
Identifiant Apporteur : 22460

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE

Thélem assurances atteste que le **Sociétaire** désigné ci-dessus, immatriculé au SIREN-RM-RCS sous le n° 753 411 628 00021, est titulaire depuis le 01/01/2024, d'un contrat n° **TRCB13248099**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs, causés à autrui et résultant de l'exploitation de son entreprise.

Cette attestation est délivrée :

- Selon les garanties suivantes :

RC AVANT ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET/OU AVANT LIVRAISON	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE (1)
- Tous dommages confondus	5.000.000 €
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	1.000.000 €
Dont intoxications alimentaires	2.300.000 € (2)
Dont dommages résultant d'une faute inexcusable ou de maladies professionnelles	1.500.000 € (2)
- Atteintes à l'environnement	500.000 € (2)
- Dommages aux biens confiés et existants	400.000 €
- Dommages immatériels non consécutifs	110.000 € (2)
RC APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET/OU APRES LIVRAISON	
- Tous dommages confondus	1.000.000 € (2)
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	1.000.000 €
Dont dommages aux biens confiés et existants	400.000 €
- RC du fait d'erreurs d'implantations	80.000 € (2)
- Dommages immatériels non consécutifs	110.000 € (2)
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT	8.000 €

(1) Sous déduction de la franchise fixée au contrat

(2) Garantie par sinistre et par année d'assurance

- sous réserve du paiement des cotisations
- pour la période **du 20/09/2025 au 31/12/2026**
- pour les activités suivantes relevant de la nomenclature RCBAT/DCBAT définies en dernières pages :
5301 : PLOMBERIE
5311 : CHAUFFAGES ET INSTALLATIONS THERMIQUES
5331 : INSTALLATIONS D'AERAIQUE, DE CLIMATISATION ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR

N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TRCB13248099	<i>Éditée le</i> 29 décembre 2025	SARL SARL ALEXANDRE RODRIGUES

Ce contrat n'a pas pour objet de satisfaire à l'obligation d'Assurance instituée, dans le domaine de la construction, par la Loi N° 78-12 du 4 janvier 1978 et ses textes d'application.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à RIOM, le 29 décembre 2025

Le Directeur Général



N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TRCB13248099	<i>Éditée le</i> 29 décembre 2025	SARL SARL ALEXANDRE RODRIGUES

Définition des activités assurées

5301	PLOMBERIE	Réalisation d'installations ou de pose de : - production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires, - réalisation d'installations de chauffe-eau solaire individuel ou collectif de petite taille (CESI, CESC) et de système solaire combiné (SSC). La surface des capteurs de ces installations n'excédant pas 20 m², - appareils sanitaires, - réseaux de distribution de gaz, - réseaux de distribution de chauffage par eau, y compris les radiateurs, - gouttières, descentes d'eaux pluviales et solins. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - revêtement de sol et mural pour des surfaces n'excédant pas 20 m². À L'EXCLUSION DE LA REALISATION DE RESEAUX DE FLUIDES, ET DE L'INSTALLATION FIXE D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A EAU, D'APPAREILS DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE, DE GEOTHERMIE ET DE TOUT AUTRE INSTALLATION SOLAIRE.
5311	CHAUFFAGES ET INSTALLATIONS THERMIQUES	Réalisation d'installations de : - production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraîchissement, y compris les pompes à chaleur, - production et distribution d'eau chaude sanitaire, - réalisation d'installations de chauffe-eau solaire individuel ou collectif de petite taille (CESI, CESC) et de système solaire combiné (SSC). La surface des capteurs de ces installations n'excédant pas 20 m², - ventilation mécanique contrôlée (V.M.C). Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées, - ramonage des conduits de fumée des installations. À L'EXCLUSION DE LA REALISATION D'INSTALLATIONS DE PUISSANCE CALORIFIQUE EXCEDANT 70KW, DE SYSTEME DE CAPTAGE GEOTHERMIQUE, DE TOUT AUTRE INSTALLATION SOLAIRE ET DE LA REALISATION D'INSERTS, CHEMINEES ET POSE DE POELES.
5331	INSTALLATIONS D'AÉRAULIQUE, DE CLIMATISATION ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR	Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage. Cette activité comprend les travaux d'installation de pompe à chaleur. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées. À L'EXCLUSION DE LA REALISATION DE CLIMATISATION SUPERIEURE A 50 KW, DE SYSTEME DE CAPTAGE GEOTHERMIQUE, DE POSE DE CAPTEURS SOLAIRES, DE PLANCHERS CHAUFFANTS-RAFFRAICHISSANTS, DE LA REALISATION D'INSTALLATION FRIGORIFIQUE DE LOCAUX INDUSTRIELS, DE SALLES BLANCHES, DE LABORATOIRES ET D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS.

N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TRCB13248099	<i>Éditée le 29 décembre 2025</i>	SARL SARL ALEXANDRE RODRIGUES

Travaux accessoires et/ ou complémentaires	Les travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Ces travaux seraient alors réputés NON GARANTIS.
Réalisation / Travaux	Les termes réalisation/travaux comprennent, pour toutes les activités, la mise en œuvre y compris la conception, la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.